

dement en bois utilisable n'excède probablement pas le quart de celui de l'épinette noire. Cette proportion donnerait pour toute la Région du Nord 101,718,617 cordes, équivalant à 61 billions, 31 millions, 170 mille, 200 pieds mesure de planche.

L'épinette blanche peut fournir un contingent plus considérable en mille pieds superficiels et 75 billions de pieds ne sont certainement pas une estimation exagérée des billots de sciage qui peuvent se faire dans cette région, en ne prenant que les arbres d'onze pouces de diamètre à la souche. Il resterait encore dans les têtes des millions de cordes de bois à pulpe.

Dans la partie méridionale du territoire d'Abitibi, ou dans une aire d'environ 15,000,000 d'acres, cette épinette atteint des dimensions qui la rendent égale à la plus belle épinette des régions du centre et du sud. Au cours de ses explorations M. Henry O'Sullivan a vu des arbres mesurant jusqu'à cent pieds de longueur et vingt pouces de diamètre. Ce bois est sain, les arbres sont généralement sans branches jusqu'à une grande hauteur et des plus propres à faire des billots de sciage de première classe. Il y a dans cette partie du territoire d'Abitibi suffisamment de bonne épinette blanche pour faire une trentaine de billions de pieds de sciage de qualité supérieure.

Le cyprès, ou pin de Bank, est un autre arbre passablement abondant dans la Région du Nord. On en fait surtout des dormants de chemins de fer. A seulement deux dormants par acre, en moyenne, il y a là de quoi faire plus de 320 millions de ces dormants, ou assez pour garnir plus de 150,000 milles de chemin de fer.

Les botanistes représentent le cyprès comme un arbre rachitique, court, branchu. Cette description ne s'applique certainement pas au cyprès de la région du lac St-Jean et du Saguenay, où cet arbre atteint une longueur considérable et un diamètre qui le rend propre à faire de beaux billots de sciage. Dans un chantier de la rivière au Rat, en 1898, on a abattu un cyprès qui a donné en longueur quatre-vingt-onze pieds de bois utilisable, (1) cinq billots de sciage et deux dormants. Il mesurait quinze pouces de diamètre à la souche et plus de sept à quatre-vingt-onze pieds plus haut. Dans les "brûlés" et les "renversis" des cantons Albanel et Pelletier, dans

(1) Voir Rapport du commissaires des Terres pour 1898, p. 92.